

Le travail en Afrique noire peut-il être un objet d'étude scientifique ?

[Can work in Black Africa be an object of scientific study ?]

Raoul Nkuitchou Nkouatchet

Equipe DIM – Maghtech – Axe 3, Labo. Clersé UMR 8019 CNRS, Bâtiment SH2, Cité scientifique, Université de Lille, 59650 Villeneuve-d'Ascq, France

Copyright © 2021 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: For a long time, work appeared to be *unthinkable* in sub-Saharan Africa, mainly because of the long exploitation of natural resources by the colonial powers, which made it something alien to human life. This is partly what justifies the questioning by an author who, some twenty years ago, wondered whether work could be an object of scientific study in the sub-Saharan context. The aim of this article is to answer this question. Through a review of the literature and a reasoning by analogy, we probe the situation in France at the end of the 19th and beginning of the 20th century, in order to feed a prospective reflection about work in sub-Saharan Africa today. Our main conclusion is that it is quite possible to isolate work from the daily experience of sub-Saharan Africans, and to make explicit the concepts with which one operates such an approach. This constitutes a scientific investigation of work.

KEYWORDS: work science, black africa, epistemology, institutions, policies.

RESUME: Le travail est longtemps apparu comme *impensable* en Afrique subsaharienne, en raison notamment de la longue exploitation des ressources naturelles par les puissances coloniales, qui en faisait quelque chose d'étranger à la vie des hommes. C'est en partie ce qui justifie l'interrogation d'une auteure qui se demandait, il y a une vingtaine d'années, si le travail peut être un objet d'étude scientifique dans le contexte subsaharien. L'objectif de cet article est de répondre à cette question. Grâce à une revue de la littérature et un raisonnement par analogie, nous sondons la situation de la France de la fin du XIX^e-début XX^e siècle, pour nourrir une réflexion prospective sur la situation du travail dans l'Afrique subsaharienne d'aujourd'hui. Notre principale conclusion est qu'il est tout à fait possible d'isoler le travail de l'expérience quotidienne des Subsahariens, et d'explicitier les concepts avec lesquels on opère une telle approche. Cette démarche constitue une investigation scientifique du travail.

MOTS-CLEFS: science du travail, Afrique noire, épistémologie, institutions, politiques.

1 INTRODUCTION

Au début des années 1950, Pierre Naville notait que l'Afrique subsaharienne est une terre à la fois inconnue et brûlante, où on trouve peu de documents et pas beaucoup de « penchant à enfermer dans des textes ce qui fait la matière d'une situation en plein mouvement » (Naville et al., 1952, p. 19). L'observation que faisait le sociologue reste d'actualité. L'exploitation des ressources naturelles pour les besoins des nations européennes a longtemps maintenu la vie laborieuse africaine en dehors du champ de l'analyse, car le travail se faisait exclusivement pour autrui (Ouédraogo et Fofana, 2009). Dans ce contexte et malgré une importance avérée de la question du travail, de l'emploi et du développement économique, d'aucuns estiment que le travail et les travailleurs de la région ne sont pas vraiment « à la mode » dans les sciences sociales (Chamoux, 1994; Roubaud et Torelli, 2013; Copans, 2014; BAD, 2020). Parce qu'il n'est très souvent que vaguement séparé des autres activités sociales,

n'apparaît pas clairement comme une valeur autonome, Monique Lakroum (2003, p. 43) ose une question incisive: « *le travail en Afrique noire peut-il être un objet d'étude scientifique ?* » La science procédant essentiellement d'un processus conscient de conceptualisation (Raffestin et Tricot, 1983), elle se demande s'il est possible d'isoler le travail de la vie quotidienne des Africains, de manière à expliciter les concepts avec lesquels il s'agit d'opérer une telle approche de la connaissance sur cet objet. L'étude scientifique du travail humain est ancienne, mais ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'on envisagea de mettre ce savoir au service du développement économique dans un pays comme la France. Ce décalage s'explique par l'histoire de l'organisation industrielle et du salariat. Certains auteurs interprètent le programme de ce qu'on appelait alors l'ergologie, comme une tentative de *chosification* du corps dans le but de le transformer en instrument du profit capitaliste, ou encore de support du contrôle disciplinaire de l'État (Saraceno, 2014). Aussi, le contexte social et politique qui s'incarne dans la création, en 1906, du ministère du Travail, permet de concevoir les bénéfices que la collectivité pourrait tirer de l'application d'une telle science à l'industrie (Vatin, 2008; Le Bianic, 2004). Bien que le projet d'une science sur cet objet apparaisse comme typique de la fin du positivisme, « l'étude de l'évolution et de l'échec de cette science fournit des outils » pour une discussion des enjeux épistémologiques, sociaux et politiques du travail à notre époque (Saraceno, 2014, p. 253). La tentative a certes échoué à fournir, comme elle y prétendait, des bases scientifiques neutres et rigoureuses pour arbitrer les conflits du travail, mais elle mérite une étude attentive, tant par ce qu'elle exprime de la réflexion sur le travail que de ce qu'elle dit du niveau de développement de la société (Vatin, 2008). Surtout, dirons-nous, dans des sociétés encore en transition vers l'industrie, comme c'est le cas dans la majeure partie de l'ASS.

On sait que « l'étude du monde du travail qui a accompagné le progrès de l'industrialisation en Occident est très dense » (Manvoutouka Roth, 2019, p. 8). C'est ainsi que des méthodes d'investigation scientifiques peuvent contribuer à sortir le travail d'une vision anthropologique, relativiste et politiste très largement en vigueur chez les chercheurs africains (Ouédraogo et Fofana, 2009; Vatin, 2011). Car, au-delà d'une « faiblesse globale des sciences sociales en Afrique subsaharienne », la question de l'utilisation des mêmes outils intellectuels que ceux qui servent à décrire les mondes du travail dans les pays industrialisés les plus avancés se pose. Le terrain africain gagnerait à bénéficier des méthodes d'investigation du travail adaptées aux réalités de la région, exactement comme on peut parler d'une sociologie française du travail, d'une approche britannique des questions du travail et des relations industrielles. Il s'agit d'une « sociologie qui rend compte des configurations singulières observées *hic et nunc* dans les pays africains » (Vatin, 2011, p. 282). C'est d'ailleurs cette invitation plus générale que fait Valentin-Yves Mudimbé, lorsqu'il dit que c'est par les sciences humaines et sociales qu'on peut saisir les tensions, « re-analyser pour notre compte les appuis contingents et les lieux d'énonciation, de savoir quel nouveau sens et quelle voie proposer à nos quêtes pour que nos discours nous justifient comme existences singulières engagées dans une histoire; prendre la parole et produire différemment » (Mudimbe, 1973, p. 35; Kalulu, 2000).

En procédant par une revue de la littérature, nous discuterons de manière un peu prospective de l'opportunité d'une approche plus méthodique, rigoureuse et ambitieuse des questions liées au travail humain dans la région. Aussi, grâce à un raisonnement par analogie, qui « consiste à mettre en relation un cas connu (la source) et un nouveau cas, moins bien connu (la cible), afin de faciliter la résolution ou la compréhension de la cible » (Ripoll & Coulon, 2001, p. 290), nous sonderons la situation de la France de la fin du XIX^e-début XX^e siècle, afin de nourrir la réflexion sur l'Afrique subsaharienne d'aujourd'hui. Etant donné sa fonction heuristique, sa capacité de suggestion et son rôle d'outil de découverte (Gineste, 1997; Leplat, 2002), cette méthode nous permettra d'explorer les propositions de ce qu'on a pu appeler la « science du travail » en France, en faveur de la situation plus hypothétique du travail en Afrique noire. Nous le ferons en trois temps. D'abord, parlant des sciences du contexte (Passeron, 1991; Merchiers & Troussier, 1988; Vatin, 2008), nous présenterons les difficultés de faire du travail un objet d'étude scientifique dans la région (2). Ensuite, il sera temps d'aborder quelques jalons épistémologiques d'une telle science (3). Enfin, et en nous appuyant sur le cas français, nous verrons quelles ressources institutionnelles et politiques ont besoin d'être mobilisées pour qu'une investigation scientifique du travail soit envisageable (4).

2 DES DIFFICULTÉS DE FAIRE DU TRAVAIL UN OBJET D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE EN AFRIQUE

L'état du marché du travail a toujours constitué une préoccupation majeure pour les acteurs nationaux et les partenaires internationaux des pays d'Afrique subsaharienne (Thiaw & Cabral, 2019; Rospabé et al., 2005). Un peu partout dans la région, l'économie est essentiellement informelle, structurellement stagnante, dispose d'un faible niveau général des qualifications, avec une main-d'œuvre surabondante, marquée par l'arrivée chaque année de millions de nouveaux candidats à l'emploi (BAD, 2020). La précarité et l'hétérogénéité des acteurs et des unités de production rendent l'étude du secteur informel aussi riche que complexe. Pourtant, identifier et comprendre les blocages que présente ce secteur est d'une importance majeure pour la promotion du développement et l'émergence du continent (Berrou & Eekhout, 2019). Traiter du secteur informel en ASS est une autre façon d'aborder le dualisme du marché du travail. A de nombreux points de vue, ce secteur peut apparaître comme une meilleure alternative que le secteur formel; car certaines de ses activités sont préférables aux emplois du secteur formel (Flayols, 2015). L'informel permet à des millions de Subsahariens de survivre, mais il peine à apporter quelque chose de décisif

à la structuration de l'économie; même si en renversant la perspective, on peut prendre les activités informelles pour une modalité temporaire et imparfaite du développement (Lachaud et Penouil, 1986).

De l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle jusqu'aux plus récents tigres asiatiques, les faits conduisent souvent à considérer le développement comme synonyme d'industrialisation. De manière générale, la notion de changement structurel peut se définir comme le redéploiement de l'activité économique entre grands secteurs (agriculture, industries extractives, industries manufacturières et services). Plus précisément, un changement structurel traduit la réorientation de l'activité économique, des secteurs les moins productifs vers des secteurs plus productifs. Dans cette perspective, le secteur industriel (manufacturier) est appelé à jouer un rôle prépondérant de par ses importants effets de diffusion sur le reste de l'économie. Il présente un plus fort potentiel de création d'emplois que les autres secteurs. Si l'industrie manufacturière a traditionnellement été la première source d'innovation et de développement technologique dans les économies modernes, elle génère également de forts effets de diffusion, ce que les économistes appellent des externalités positives. Les liaisons en amont et en aval avec les autres secteurs sont particulièrement importantes, facilitant la diffusion des progrès de productivité à l'ensemble de l'économie (Rodrik, 2016; Berrou & Eekhout, 2019). Dans la plupart des pays aujourd'hui développés, la transformation structurelle a pris historiquement la forme d'un transfert de ressources du secteur primaire au secteur secondaire, puis tertiaire. Mais l'Afrique sub-saharienne semble avoir « contourné » le secteur secondaire. En effet, qu'il s'agisse d'emplois ou de valeur ajoutée, le secteur manufacturier ne s'est jamais réellement développé en ASS. Malgré l'amélioration récente du climat des affaires, peu de pays de la région offrent des conditions attractives aux investisseurs du secteur manufacturier par rapport aux localisations alternatives, en particulier en Asie du Sud-Est. Ainsi, avec une part moyenne dans l'emploi total de l'ordre de 7%, le secteur manufacturier ne semble pas constituer le gisement d'emploi qu'il a été pendant la phase d'industrialisation de la plupart des nations industrialisées d'aujourd'hui. Cela rend d'autant plus difficile l'absorption des entrants sur le marché du travail (Cadot et al., 2016).

L'amélioration des performances économiques des dernières années n'a pas suffi à créer les conditions d'un développement économique et social inclusif, notamment en raison du dynamisme démographique dans la plupart des pays (Boutin, 2010; Thiaw & Cabral, 2019). Les problématiques du travail étant inséparables des problèmes démographiques (Naville et al., 1952), la question critique de l'emploi auquel font face les gouvernements provient de la combinaison d'une démographie très dynamique (nombre de pays ont des taux de croissance annuelle de la population de l'ordre de 3%) et du formidable réservoir de main-d'œuvre excédentaire de l'agriculture, celle-ci employant encore la moitié de la force de travail en ASS. Si la transition démographique est nettement plus avancée dans les sous-régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, le reste du continent, qui représente 90 % de la population totale, détient le record mondial de la fécondité, avec 5,5 enfants par femme, contre 6,7 en 1980. L'augmentation rapide de la population, projetée à plus de 1,3 milliard en 2030, devrait se traduire par une croissance de plus de 50 % des arrivées de jeunes sur le marché du travail. Actuellement, la population active de la région, mesurée par le nombre de personnes âgées entre 15 à 64 ans, augmente chaque année de 17,5 millions. Ce chiffre devrait atteindre 27 millions en 2030. La formulation de politiques de formation et d'emploi efficaces et la capacité des systèmes économiques à offrir des opportunités d'emplois décents et productifs se trouvent au cœur de ces défis économiques (Beaujeu et al., 2011). La transition démographique de l'ASS se trouve ainsi au centre des enjeux économiques. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, le continent reste à la traîne des autres régions émergentes en matière d'éducation et de développement des compétences. Quel que soit leur revenu, la plupart des pays africains affichent un niveau d'instruction plus faible que celui des autres régions, tant sous l'aspect quantitatif (mesuré par la durée moyenne de scolarisation) que qualitatif (mesuré par les scores des tests ou par le niveau de scolarité « pondéré par la qualité »). En raison de la faible qualité de l'éducation, sa contribution à la croissance de la productivité du travail au niveau macroéconomique est limitée, de même que la médiocre complémentarité entre le capital humain et le capital physique constitue un frein dans cette perspective. Aussi, les compétences et l'éducation de la main-d'œuvre ne sont que rarement utilisées de manière adéquate sur le marché du travail. Toutes choses qui ont des effets néfastes sur les salaires, la satisfaction au travail et la recherche d'emploi (BAD, 2020).

Alors que les problèmes liés à l'emploi sont au cœur des débats sur les politiques économiques et au centre des préoccupations des ménages africains, on ne disposait jusqu'à une date récente d'aucun diagnostic du marché du travail à une échelle régionale. Cette absence tient avant tout au déficit d'information primaire, car très peu de pays africains disposent d'indicateurs d'emploi. Dans la base de données LABORSTA du Bureau international du travail (BIT) sur les statistiques du travail, les taux de chômage ne sont présentés que pour dix pays africains. Pire encore, quand ces indicateurs existent, on trouve des différences dans les définitions opérationnelles, la couverture, la période et le type de source primaire (enquêtes monde/recensements), qui rendent ces indicateurs difficilement comparables d'un pays à l'autre. C'est ainsi que différentes sources peuvent conduire à des diagnostics opposés sur l'emploi (Roubaud et Torelli, 2013). La multiplicité de ces définitions et l'extrême hétérogénéité de la réalité du travail dans la région sèment la confusion et représentent un obstacle important à la mise en place de politiques économiques pertinentes. A cela, il faut ajouter des difficultés majeures liées aux insuffisances

des cadres théoriques existant (Berrou & Eekhout, 2019; Zerbo, 2006). Les indicateurs traditionnels du marché du travail ne parviennent pas à saisir les caractéristiques distinctives des pays en développement (PED), ainsi que la manière dont ces marchés s'ajustent. L'absence d'assurance-chômage, l'importance de l'emploi dans le secteur informel, la faiblesse de la régulation par l'État, entre autres, impliquent que les indicateurs de quantité (mesurés par le taux de chômage) soient moins pertinents. Dans ce contexte, les changements de la qualité de l'emploi semblent jouer un rôle important, même si aucun indicateur officiel ne capture cette dimension (Roubaud et Torelli, 2013).

La plupart des individus en Afrique subsaharienne recherchent un emploi en passant par leurs amis, leurs parents ou leurs connaissances. Approcher la famille et les amis reste la démarche de recherche privilégiée de la majorité des chômeurs dans la région. Dans une enquête récente dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, moins de 10 % des jeunes chômeurs sont enregistrés dans une agence pour l'emploi afin de trouver du travail, et à peine 15,4 % utilisent l'approche plus formelle de répondre à des offres d'emploi (Elder et Siaka, 2014). L'absence de respect de la réglementation par le secteur informel crée une porosité entre ce secteur et l'inactivité, de sorte que la frontière entre activité et inactivité est floue et rend en partie invalide la notion de chômage, au sens habituel du terme tel que défini par le BIT. À défaut de chômage, on peut parler de sous-emploi ou d'emploi médiocre. Par exemple, selon les enquêtes 1-2-3, au début des années 2000, dans les capitales des sept pays francophones de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), seuls 35 % des travailleurs occupés étaient salariés, les autres 65 % étant des travailleurs indépendants (petits patrons ou travailleurs à leur propre compte), qui avaient créé leur propre emploi, ou des auxiliaires familiaux non rémunérés. Rechercher un emploi revient souvent à s'appuyer sur un réseau informel pour recueillir les informations et le capital nécessaires au démarrage d'une petite activité de service ou de commerce sans échoppe (Roubaud et Torelli, 2013; Boutin, 2010). Une autre caractéristique du marché du travail dans la région est le poids du secteur public qui, dans certains pays et certaines zones urbaines, peut employer entre un actif sur trois et un actif sur cinq; le secteur privé formel y étant donc réduit à la portion congrue (Kuépié, Nordam, 2013). Toutes ces particularités et autres difficultés du contexte du travail en Afrique subsaharienne, rendent une approche scientifique du travail exigeante, acrobatique, mais plus que nécessaire.

3 QUELQUES JALONS ÉPISTÉMOLOGIQUES

L'objet d'une recherche consiste en la question générale que le chercheur s'efforce de satisfaire, l'objectif qu'il s'agit d'atteindre. C'est en quelque sorte la réponse à la question: « *Qu'est-ce que je cherche ?* » Élément clé du processus de l'enquête, l'objet traduit et cristallise le projet de connaissance; c'est au travers de celui-ci que le chercheur interroge les aspects de la réalité qu'il souhaite découvrir, qu'il essaie de développer une compréhension de cette réalité ou qu'il construit une autre réalité (Allard-Poesi et Garance, 2004). Entre la connaissance scientifique et la connaissance non scientifique, s'intercale un processus conscient de conceptualisation. L'explicitation implique une construction, et celle-ci est ce que le chercheur substitue à la réalité. Il substitue un objet à un autre, crée un nouveau champ d'action isolé de la réalité et caractérisé par des limites précises. C'est à l'intérieur de ce champ provisoirement clos que se pose la question des critères de vérité dans la science (Raffestin et Tricot, 1983). Si l'on recourt volontiers en sciences sociales à l'expression « invention de », pour signifier le caractère historique et localisé d'une notion, comme le marché ou le chômage, il peut sembler plus hasardeux de l'utiliser plus largement pour le travail, tant celui-ci paraît consubstantiel à la condition humaine. Et pourtant la question doit être examinée (Freyssenet, 1999). L'observation est encore plus vraie lorsqu'on parle du travail en Afrique. En effet, on ne peut pas parler des pratiques et des représentations du travail dans cette région sans revenir sur l'impact et les limites du modèle occidental, car la naissance d'une anthropologie du travail est étroitement liée à la question ouvrière dans le capitalisme industriel et aux besoins coloniaux de main-d'oeuvre indigène. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que le thème du travail s'est libéré de ce contexte pour donner naissance aux perspectives théoriques d'une science humaine du travail. Sans insister sur cette notion de la date de naissance, la question qui s'est longtemps posée est celle de savoir comment on passe de l'idée du travail pénible des champs à la notion de travail en général (D'Almeida-Topor et al., 2003).

Si on veut s'éloigner de deux clichés récurrents, celui d'une Afrique à l'écart du progrès général de l'humanité, et celui d'une Afrique considérée comme réservoir traditionnel d'un monde ancien, alors la question pertinente est de savoir « de quoi l'histoire du travail est-elle l'histoire ? » (Manvoutouka Roth, 2019, p. 57; Vatin, 2011). Une certaine tradition de la recherche considère que seules les sociétés occidentales distinguent le travail des autres activités sociales. Elle s'appuie notamment sur les réalités recouvertes et sur les mots qui ont été traduits par le terme de travail dans de nombreuses communautés, et fait remarquer que soit le terme et la notion sont absents, soit ils sont éclatés entre plusieurs mots et réalités, soit leurs contraires ne sont ni le repos ni le loisir, soit ils englobent indissolublement et explicitement des actes magiques ou religieux, soit encore ils ne comprennent pas des activités pourtant nécessaires à la vie matérielle comme la chasse. La notion de peine que l'on retrouve en revanche dans de nombreuses sociétés ne présente, elle aussi, aucune homogénéité ni dans la définition ni dans les activités ainsi désignées. La catégorie de travail se révèle donc difficilement saisissable empiriquement (Freyssenet, 1999). C'est ainsi que Marie-Noëlle Chamoux (1994), se demande si on peut dire que le travail existe quand il n'est *ni pensé ni vécu*

comme tel. Elle avance que les historiens et les anthropologues semblent à peu près tous d'accord pour dire que l'économique, la production, le travail tels qu'on les entend aujourd'hui, sont des notions et des domaines qui se sont constitués clairement à partir du XVIII^e siècle en Europe, avec la différenciation d'un marché capitaliste au sein du marché qui lui pré-existait. Avant, ces ensembles étaient encadrés, mélangés dans le politique ou le religieux, ou fusionnés avec eux. Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'expression « science du travail » avait commencé à être utilisée. Le terme « ergologie » était apparu dans plusieurs pays européens vers la fin du XIX^e siècle, et, en 1904, une *Revue de la science du travail* était fondée en France. Mais cette ambition typique de la fin du XIX^e siècle, de définir de nouveaux « domaines » de la science fera long feu, alors que le terme ergonomie réussira à s'imposer dans l'après-guerre – non pas comme expression d'une « science du travail », mais comme dénominateur commun de différentes techniques d'intervention sur les conditions de travail. L'historien des sciences aurait donc bien du mal à retrouver dans ces quelques apparitions éparses de l'expression « science du travail » un objet de recherche. Que désignerait une science du travail ? Une science censée découvrir l'objectivité d'un phénomène que l'on peut appeler « travail » ? Ou s'agirait-il plutôt d'une science qui étudie les conditions d'utilisation de l'homme dans un contexte productif – faisant donc du travail non pas l'objet, mais le terrain d'application de la connaissance ? (Saraceno, 2019, p. 1). A l'évidence, il n'est pas simple de saisir un objet spécifique pour une science du travail. Par la circularité constante entre son objet et ses instruments, la science du travail rappelle qu'à travers son activité, l'homme produit ses conditions d'existence. En faisant de l'activité l'objet d'une telle démarche, toute réflexion déborde d'une certaine manière pour toucher à la vie, puisque selon la science du travail, l'homme est un instrument dont il serait possible d'optimiser l'activité. C'est une « science-arbitre » (Saraceno, 2013, p. 142).

Contrairement à ce que peut laisser croire le sens commun, le maniement des concepts issus des sciences humaines et sociales est difficile. Et le travail, bien que partie prenante du monde ordinaire, fait surgir quantité de problèmes spécifiques qui sont insuffisamment analysés par la psychologie et la sociologie générales (Dejours, 1995). Lorsque vers la fin du XIX^e siècle, la question se pose de la venue à maturité d'une *science du travail* qui rassemblerait ses composantes expérimentales, herméneutiques et critiques, ce qui caractérise cette tentative jusque-là, c'est « un souci d'efficacité pratique dans un flou épistémologique » (Davezies, 1991, p. 1). Au lieu de débattre du caractère scientifique ou non d'une discipline qui se propose d'analyser le travail, il nous semble qu'on devrait plutôt se demander « quel type de scientificité nous propose son discours et, principalement, quelles sont les questions qu'elle soulève pour les disciplines voisines » (Uchida et al., 2011, p. 30). Une démarche visant à élucider les enjeux du travail s'instruit naturellement dans « une épistémologie de terrain, relevant des sciences historico-herméneutiques et s'inscrivant dans le paradigme subjectiviste ». Ceci revient à dire que la conceptualisation et la théorisation partent de la pratique, laquelle est considérée comme lieu et processus de développement de la connaissance plutôt que comme lieu et processus d'application de la connaissance (Alderson, 2004, p. 244). Les recherches qui ont été menées ces dernières années dans le champ du travail conduisent, non seulement à de nouvelles questions, mais aussi et surtout à des énigmes, c'est-à-dire à des moments du raisonnement où l'objet même de la recherche paraît se dérober ou se dissoudre. Ces énigmes, loin d'être spéculatives, touchent à des problèmes essentiels du travail quotidien, de son efficacité, de son sens et de son devenir. Elles appellent de nouvelles conceptualisations pour être surmontées (Freyssenet, 1994).

Les sciences du travail se distinguent de l'organisation scientifique du travail [OST] sur deux points très directement liés : d'une part, l'exigence, proprement scientifique de ses promoteurs, en matière de mesure et d'analyse du travail, qui contraste avec l'empirisme d'un auteur comme Frederick Taylor ; d'autre part, le positionnement de ces disciplines à la marge de l'entreprise, plutôt dans des laboratoires publics d'étude, susceptibles de constituer des arbitres « neutres » entre direction des entreprises et organisations ouvrières (Vatin, 2008). Les sciences appliquées sont ces disciplines qui se consacrent à l'action, visant davantage la mise en œuvre, la transformation ou l'amélioration d'une situation de terrain que la production de connaissances. On les oppose aux sciences fondamentales, dans la mesure où ces dernières sont exclusivement destinées à la production de connaissances, indépendamment de toute préoccupation relative à leur utilité ou leur utilisabilité. Les sciences appliquées entretiennent avec les sciences fondamentales un rapport de subordination épistémologique. La justification de l'action sur le terrain est fondée sur la référence argumentée aux connaissances établies par les sciences fondamentales (Dejours, 1995, p. 5). Au moment où on s'est mis à songer à un dépassement de l'OST taylorienne en raison de ses impasses, le souci a été de ne pas se contenter du discours sans le confronter à la réalité de l'action. C'est par l'analyse du travail qu'une réponse a été apportée à cette préoccupation. Qu'entend-on par l'analyse du travail ? Littéralement, il peut y avoir autant de manières d'analyser le travail humain que de disciplines. On peut adopter une perspective physiologique et penser le travail comme dépense d'énergie et s'intéresser aux cycles de récupération pour mieux préserver le rythme de fonctionnement du moteur humain. Mais on peut aussi regarder le travail sous l'aspect de l'emploi et analyser comment certaines catégories de la population en sont privées, quelles formes prend cet emploi et analyser cela en termes d'évolution. La perspective économique peut elle aussi revendiquer de proposer une analyse du travail, tout comme la sociologie qui analysera le travail comme profession et distinguera différentes catégories socioprofessionnelles, analysera les stratégies d'accès à ces professions et interrogera les processus identitaires portés par celle-ci (Van der Maren et Yvon, 2008, p. 44 sq.).

Une question comme « *le travail relève-t-il des sciences de la nature ou des sciences humaines ?* » ne se pose pas pour l'analyse du travail. Car, grâce à la contribution essentielle de l'ergonomie, on sait que le *réel* est le concept principal du travail. Le réel a non seulement un contenu théorique et énigmatique, mais a aussi des implications épistémologiques majeures. Le réel peut se définir comme « *ce qui, dans le monde, se fait connaître par sa résistance à la maîtrise technique et à la connaissance scientifique* ». Le réel est ce qui nous échappe (Dejours, 1995). Comme objet, le travail analysé en ergonomie renvoie au travail réel ou au travail effectif. C'est l'activité matérielle, les opérations de travail, les gestes professionnels. Il est analysé dans sa matérialité concrète, opératoire. Pourquoi, pourrait-on alors se demander ? L'analyse du travail telle que développée en ergonomie trouve ici sa deuxième caractérisation: un changement de regard porté sur le travail humain. Autrement dit, il y a plus dans une séquence opératoire que la représentation spontanée que l'on s'en fait. Une grande partie de la force de l'ergonomie se situe dans cette manière particulière de regarder les opérations de travail (Leplat & Hoc, 1983). Le projet de l'ergonomie, qui émerge progressivement au Conservatoire national des arts et métiers (Paris) à partir des années 1950, vise davantage à *transformer l'environnement du travail humain* que l'homme au travail lui-même. Au lieu d'envisager les aptitudes individuelles et celles requises dans les postes de travail dans une perspective statique, où l'individu serait le réceptacle d'aptitudes qui devraient être ajustées à des situations de travail elles aussi immuables, l'ergonomie se penche au contraire sur la *relation* entre les caractéristiques individuelles et les milieux de travail (Le Bianic, 2004). A la question de savoir quelle vérité établit l'ergonome sur le travail, Philippe Davezies (1991) avance que la prétention scientifique de l'ergonomie est à ranger dans la catégorie des sciences critiques, au sens de la classification proposée par Habermas. « *Son objectif n'est pas directement la production des connaissances, mais la déconstruction d'une illusion* ». Elle vise, chez les organisateurs et concepteurs du travail, la libération d'une idéologie, et chez les opérateurs, l'émancipation de la réflexion et de la parole. La pratique ergonomique est donc particulière du point de vue pédagogique, puisqu'elle n'a pas pour ambition de connaître un objet extérieur. Elle vise chez l'interlocuteur dans l'entreprise, la connaissance de soi, la perception de ses limites et des illusions qu'il entretient sur la question du travail. Cette pratique subvertit les outils qu'elle a emprunté aux sciences expérimentales par une utilisation qui relève plus de la *métis*, de l'intelligence rusée que de la raison théorique. Pourtant en tant que science, elle doit produire des connaissances théoriques de valeur générale et, en tant que pratique critique, elle doit justifier la rationalité de son apport aux changements dans le travail. L'analyse de l'activité repose donc sur l'observation des actions de l'opérateur et sur la mise en relation de celles-ci avec les éléments de la situation de travail. L'enjeu c'est le développement d'une « science » critique orientée vers la construction dans l'entreprise d'un espace public autour de l'expérience du travail. Les scientifiques ne sont pas les seuls à vouloir accéder à la connaissance du travail. Les acteurs sociaux se livrent aussi à de telles investigations au moyen de méthodes dont on peut se demander en quoi elles se rapprochent ou diffèrent des méthodes des autres disciplines. Les objectifs poursuivis par l'enquête, les préoccupations ou questions de départ déterminent les modes de collecte et de traitement des données, de même que la nature des résultats obtenus (Merchiers & Troussier, 1988).

Ce qui définit et caractérise une intervention ergonomique, c'est sa capacité à organiser la participation et l'agir collectif des différentes parties prenantes du système de travail. Si l'ergonomie mobilise une grande technicité méthodologique de traitement, d'analyse, de modélisation, cette technicité est sans aucun intérêt si elle n'est pas couplée à une démarche d'intervention qui crée les conditions d'une implication effective et durable de l'ensemble des acteurs concernés. Une implication qui ne doit pas être finalisée par les seuls objectifs méthodologiques et adressée aux seuls intérêts de l'intervenant. Elle doit d'abord être finalisée par la création des conditions sociales d'un dialogue sur le travail, l'activité, l'organisation et le développement des personnes. L'une des finalités centrales de toute intervention en ergonomie est d'aboutir à la possibilité des accords de développement conjoint de la santé, de la performance, et des personnes (Guérin et al., 2001; Benckekroun, 2016). Et dans la mesure où c'est le *commentaire verbal* que produisent les travailleurs sur le contenu de leur demande qui intéresse principalement le chercheur, on peut considérer que le terrain africain est lui aussi pertinent pour une analyse de l'activité. L'objectivité des faits n'étant pas la préoccupation centrale de l'analyste du travail, qui est là essentiellement pour servir la défense du travailleur (Cazamian et al., 1987; Dejours, 2016). En effet, il n'est point besoin d'être à la pointe de la puissance industrielle et économique, pour envisager de faire du travail un objet d'étude scientifique.

4 AU CROISEMENT DU SCIENTIFIQUE, DU SOCIAL ET DU POLITIQUE

Il est difficile de trouver une cohérence globale entre les faits qui ont concouru à la montée en puissance des différents modèles d'analyse du travail au tournant du XX^e siècle, même s'il est vrai que les premières recherches menées par les physiologistes et psychologues du travail en France croisent rapidement l'intérêt du tout jeune Ministère du travail, qui place au premier rang de ses préoccupations la protection des salariés et la prévention des maladies professionnelles. Ce projet s'appuie sur une nouvelle conception de la société, l'ambition des dirigeants étant de changer le monde du travail grâce à la science. Et pour que cela advienne, il s'agit de mobiliser un certain nombre de ressources institutionnelles et politiques. A la fin du XIX^e siècle, la rationalisation du travail se présente comme une solution de la « question sociale » qui, depuis les années

1830-1840, préoccupait la société européenne. C'est la raison pour laquelle on peut dire que l'histoire de la science du travail croise l'histoire de l'hygiénisme positiviste, allant jusqu'à se superposer à celle-ci. Discours multiple prônant l'application des savoirs scientifiques à l'organisation sociale afin d'améliorer les conditions d'existence des individus, à des fins d'une stabilisation de la société, l'hygiénisme a joué un rôle primordial dans le développement des sciences humaines tout au long du XIX^e siècle (Saraceno, 2013, p. 139 sq.).

Le travail apparaissait comme étant la cause d'un grand nombre de troubles psychophysiologiques ayant un impact direct sur la stabilité sociale. On peut citer les troubles de la croissance liés au travail des enfants, les troubles de la conception liés aux empoisonnements des femmes enceintes, les accidents, maladies professionnelles, l'alcoolisme et d'autres troubles moraux liés aux conditions de vie désastreuses des travailleurs. En ce sens, tout au long du processus d'industrialisation, l'application des savoirs positifs aux conditions d'exercice du travail, accompagnée par la mise en place d'une moralisation des mœurs ouvrières et d'un assainissement des lieux de vie et de travail, apparaissaient ainsi comme « un projet politique au sens fort, visant à permettre la poursuite d'une industrialisation dont on découvre les revers en termes de coûts humains et d'atteintes portées à l'environnement » (Moriceau, 2009, p. 13). Alors que Frederick W. Taylor s'efforce d'atteindre le niveau de production *maximum*, les ergonomes recherchent plutôt la production *optimum*, à partir de mesures physiologiques précises de la fatigue au travail. Ils constatent, en effet, que le développement du machinisme dans l'industrie requiert une variété d'aptitudes, qui ne sont plus d'ordre exclusivement physiologique, mais également psychologique (capacité d'attention, d'observation, de coordination des mouvements...). Sur le plan des méthodes, les ergonomes se démarquent des ingénieurs tayloriens. Contrairement à ceux-ci, ils vont à la rencontre des travailleurs sur leurs lieux de travail eux-mêmes, munis de leurs dispositifs expérimentaux. Ils ne postulent pas non plus l'existence d'une « psychologie ouvrière », mais cherchent à mesurer, empiriquement, des phénomènes comme la fatigue, les méthodes et les rythmes de travail ou les aptitudes professionnelles (Le Bianic, 2008, p. 328). L'avènement des nouveaux modèles d'investigation du travail participe d'une œuvre, tout à la fois scientifique et sociale. Chez un homme comme Armand Imbert (1850-1922), le projet d'un arbitrage scientifique des conflits du travail ne s'oppose pas à la logique de la négociation sociale, mais au contraire, se combine étroitement avec elle. Si l'influence des sciences économiques et sociales au sein d'une institution comme l'Office du travail est désormais bien connue, il reste encore à mener une étude systématique des autres disciplines, notamment médicales, qui sont venues instrumenter l'action de l'administration du travail dans les multiples domaines d'intervention qui furent les siens au début du XX^e siècle: hygiène et sécurité, prévention des accidents du travail, maladies professionnelles, règlement des conflits du travail, etc. De nouvelles disciplines comme l'hygiène industrielle, la bactériologie ou la physiologie ont beaucoup contribué à l'action réglementaire du ministère du Travail, ainsi que dans les pratiques de terrain de ses agents au sein des entreprises. Ces disciplines apportent à la jeune administration des méthodes d'observation, qui lui permettent de déployer son action législative sur des bases plus objectives, et de légitimer son intervention aux yeux des ouvriers et du monde patronal. La démarche d'Armand Imbert se situe aux antipodes de tout scientisme, car faisant du travailleur lui-même le meilleur connaisseur de sa physiologie, débouche sur une logique de « relations professionnelles » qui est soutenue, mais non close, par la science. Son cas n'est pas isolé; les milieux politiques de l'époque montrent un intérêt certain pour les travaux universitaires. Les socialistes notamment, y voient une légitimation scientifique de leurs revendications. Il en est de même des syndicats ouvriers, qui sont particulièrement favorables à l'idée d'un arbitrage scientifique des conflits du travail. Ils créent d'ailleurs à cette fin, en 1909, un laboratoire scientifique ouvrier d'études du travail, lieu d'une véritable contre-expertise ouvrière sur les questions d'hygiène et de sécurité (Le Bianic et Vatin, 2007).

La mise en place progressive d'un « État social » se traduit, concrètement, par des mesures susceptibles de protéger le salarié contre l'arbitraire patronal. Le développement des assurances sociales, de la négociation collective et surtout la loi de 1898 sur les accidents du travail, suscite l'intérêt de savants – médecins pour la plupart – qui entendent apporter dans le débat social des éléments positifs, susceptibles de prévenir ou de résoudre les conflits sociaux. L'Inspection du travail, créée en 1874, joue un rôle central dans l'application de ce nouveau droit au sein des établissements industriels (Le Bianic, 2008, p. 327). Dans l'esprit de nombreux savants tout autant que dans celui d'une partie de la classe politique, il existe une continuité entre l'équilibre du corps humain au travail et l'équilibre du corps social dans son ensemble (Le Bianic, 2004, p. 188-189). Le contexte est aussi celui qui préside à la naissance des institutions administratives publiques en charge du travail, soit, en France, le Conseil supérieur du travail et l'Office du travail, en 1891, puis, en 1906, le ministère du Travail, ce qui satisfaisait une revendication datant de 1848. La même année 1906 voit la promulgation d'un Code du travail, qui symbolise la reconnaissance du caractère juridique particulier du travail, dont on considère, dorénavant, qu'il ne peut plus relever, comme cela avait été le cas durant tout le XIX^e siècle, du régime ordinaire des contrats du Code civil. Le « contrat de travail », qui n'avait, jusqu'alors, pas fait l'objet d'une réflexion juridique propre, est défini, en référence à la loi de 1898 sur les accidents du travail, par le principe de « subordination juridique et technique » à la personne de l'employeur, qui établit la responsabilité civile de ce dernier. Le principe du salariat, comme état de « subordination », c'est-à-dire la reconnaissance du caractère dissymétrique du contrat de travail, s'inscrit, ainsi, dans la loi. La contrepartie en est la nécessité d'une « protection » des travailleurs: protection juridique, qui s'incarne dans le droit du travail, protection administrative, avec la mise en place des services du ministère du Travail,

protection économique avec la reconnaissance du droit des travailleurs à s'associer dans des organisations susceptibles de passer des contrats ou conventions collectives avec les employeurs ou les syndicats d'employeurs. Le principe d'arbitrage juridique des conflits sociaux, sous l'égide de l'État, rencontra un large assentiment des organisations syndicales ouvrières, dont les cadres se sont, eux-mêmes, formés aux fines arcanes du droit, notamment, grâce aux Instituts des sciences sociales du travail. Ce prisme juridique, qui marque les relations sociales dans l'après seconde guerre mondiale, en France, est coextensif à la focalisation du débat sur le contrat de travail, comme dispositif d'échange économique et à des luttes sociales, principalement orientées sur des revendications de salaire (Vatin, 2008).

5 CONCLUSION

A la question de Monique Lakroum (2003, p. 43): « *le travail en Afrique noire peut-il être un objet d'étude scientifique ?* », nous répondons par l'affirmative. Car de tout temps, une double préoccupation s'est manifestée au sujet du travail: d'une part, améliorer son efficacité, et d'autre part, diminuer la peine de l'homme et prévenir les risques sur sa santé. Bien avant l'avènement de l'ergonomie, dans les années 1950, ceux qui se sont préoccupés d'une investigation scientifique du travail sont les travailleurs eux-mêmes, souvent de manière très empirique; des médecins et des hygiénistes; des ingénieurs et des organisateurs du travail qui s'intéressaient à définir quelle quantité de travail pouvait-on exiger d'un homme, sans le fatiguer ou l'user excessivement; et enfin, des chercheurs, physiciens, physiologistes et, plus récemment au XX^e siècle, des praticiens des sciences de l'homme et de la société (Laville, 2004). Cette description est essentiellement vraie dans le cas d'une société industrialisée comme la France, qui a servi de point d'appui à notre raisonnement par analogie. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, faire du travail un objet d'étude scientifique s'avère un défi plus ardu, quoique nécessaire, dans la mesure où le progrès de l'industrialisation qui est l'une des conditions de son développement économique, requiert une étude plus méthodique et plus rigoureuse du travail et de l'emploi. Les conditions historiques, économiques et sociologiques dans lesquelles se déroule la vie laborieuse sur le continent, d'une part, et aussi la faiblesse des ressources institutionnelles et politiques sur lesquelles s'est appuyée l'émergence d'une « science du travail » dans les pays européens à la fin du XIX^e-début XX^e siècle, d'autre part, rendent l'exercice plus compliquée en Afrique. Mais pas impossible. Lorsqu'il y a quelques institutions dans la région, elles ne concernent généralement que le secteur formel qui emploie moins de 5 % de la population active dans la plupart des pays. L'essentiel de l'activité étant concentrée dans le secteur rural et dans le secteur informel urbain (Rospabé et al., 2005).

REMERCIEMENTS

Nous remercions Bernard Dugué (Equipe d'Ergonomie des Systèmes Complexes, IMS – Bordeaux-INP) et Louis-Marie Barnier (LEST, UMR 7317, Aix-Marseille Université) de leur lecture et enrichissements sur une première version de ce texte.

REFERENCES

- [1] Alderson M., « La psychodynamique du travail: objet, considérations épistémologiques, concepts prémisses théoriques », *Santé mentale au Québec*, 29 (1), pp. 243–260, 2004.
- [2] Allard-Poesi Florence, Marechal Garance, « Ch. 2. Construction de l'objet de la recherche », in Thiétart R.-A. (Ed.), *Méthodes de recherche en management*. Paris, Dunod, pp. 47-75, 2014.
- [3] Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2020*, Abidjan, BAD Editions, 2020.
- [4] Beaujeu R., Kolie M., Sempere J.-F., Uhder C., *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne*, Paris, AFD Editions, 2011.
- [5] Benchekroun T. H., « Intervenir en ergonomie: analyser le travail pour le comprendre et transformer le travail pour le concevoir », Actes du 51^{ème} Congrès de la SELF, Marseille, 21-23/09/16, 2016.
- [6] Berrou J.-P. & Eekhout T., « L'économie informelle: un défi au rêve d'émergence des économies africaines ? », *Études internationales*, 50 (1), pp. 121–146, 2019.
- [7] Boutin D., « La transition des jeunes camerounais vers le marché du travail », document de travail, DT/152/2010, LARE-efi, Université Bordeaux Montesquieu-Bordeaux IV, 2010.
- [8] Cadot O., De Melo J., Plane P., Wagner L., Woldemichael M.T., « Industrialisation et transformation structurelle: l'Afrique sub-saharienne peut-elle se développer sans usines ? », *Revue d'Economie du développement*, (vol. 24), p. 19-49, 2016.
- [9] Cazamian P., Hubault F., Noulin M. (Dir.), *Traité d'ergonomie*, Marseille, Octarès Entreprises, 1987.
- [10] Chamoux M.-N., « Sociétés avec et sans concept de travail », *Sociologie du travail*, 36^e année, hors-série, 1994. Les énigmes du travail. pp. 57-71, 1994.

- [11] Copans J., « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales. Retour sur l'actualité d'une problématique du xxe siècle », *Politique africaine*, 2014/1 (N° 133), pp. 25-43, 2014.
- [12] D'Almeida-Topor H., Lakroum M., Spittler G. (Dir.), *Le travail en Afrique noire: Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003.
- [13] Daniellou F., Béguin P., « Méthodologie de l'action ergonomique: approche du travail réel », in Falzon P. (Dir.), *Ergonomie*, Paris, PUF, pp. 335-358, 2004.
- [14] Davezies P., « Eléments pour une clarification des fondements épistémologiques d'une science du travail », Communication au Colloque National de la Société Française de Psychologie. Clermont-Ferrand, 1991.
- [15] Dejours C., *Le facteur humain*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, 1995.
- [16] Dejours C., « La méthodologie en psychopathologie du travail », *Travailler*, 1 (n° 35), pp. 125-144, 2016.
- [17] De Keyser V., Nyssen A-S., « Chapitre 1. L'analyse du travail: centrale ou simplement utile ? », in Valléry G. & Amalberti R. (Eds), *L'analyse du travail en perspectives: Influences et Evolutions*, Toulouse, Octares, pp. 7-15, 2006.
- [18] Dugué, B., « Les enjeux politiques de la participation des salariés dans les interventions en ergonomie. Dans Méthodes d'accompagnement et démarches participatives: nouvelles pratiques et nouveaux enjeux pour l'ergonome ? », Actes des journées de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie. Bordeaux, 2018.
- [19] Elder S. & Siaka K., *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique Sub-Saharienne*, BIT, Genève, 2014.
- [20] Flayols A., *Accumulation du capital humain et employabilité: une mise en perspective empirique*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Toulon, 27 novembre, 2015.
- [21] Freyssenet M., « Invention, centralité et fin du travail », CSU, Paris, 15 p. Version française initiale non écourtée de Freyssenet M., "Emergence, Centrality and End of Work", *Current Sociology*, 1999, vol 47, n°2, pp 5-20, 1999.
- [22] Gineste M. D., *Analogie et cognition*, Paris, PUF, 1997.
- [23] Guérin F., Laville A., Daniellou F., Duraffourg J. & Kerguelen A., *Comprendre le travail pour le transformer: la pratique de l'ergonomie*, Lyon, ANACT, 2001.
- [24] International Labour Organization (ILO), *Resolution Concerning Statistics of Employment in the Informal Sector*, Fifteenth International Conference of Labour Statistics, Geneva, 1993.
- [25] Imbert A., « Rapport de la quatrième section: hygiène industrielle et hygiène professionnelle. Réponse à la troisième question », in *Congrès international d'hygiène et de démographie*, Bruxelles, Wessenbruch, 1903, pp.1-16, 1904.
- [26] Kalulu J., « V. Y. Mudimbe », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 160 | 2000, mis en ligne le 06 décembre 2004, consulté le 19 avril 2021.
- [27] Kuepie M & Nordman C. J., « Éducation et marchés du travail à Brazzaville et Pointe Noire (Congo-Brazzaville) », *STATECO N°107, 2012 – 2013*, Poverty Reduction and Economic Management Unit (Africa Region), World Bank, 2013.
- [28] Lachaud JP. & Penouil M., « Le secteur informel et le marché du travail en Afrique noire francophone », ILO Working Papers 992461983402676, International Labour Organization, 1986.
- [29] Lakroum Monique et al., *Le travail en Afrique noire: Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003.
- [30] Laville A., « 2. Repères pour une histoire de l'ergonomie francophone », in Pierre Falzon, *Ergonomie*, Presses Universitaires de France « Hors collection », 2004.
- [31] Le Bianic, T., « Le Conservatoire des Arts et Métiers et la « machine humaine » Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au CNAM (1910-1990) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2 (2), 185-214, 2004.
- [32] Le Bianic T. et Vatin F., « Armand Imbert (1850-1922), la science du travail et la paix sociale », *Travail et Emploi*, 111 | 2007, pp. 7-19, 2007.
- [33] Le Bianic T., « Les sciences du travail et la question sociale. Autour du ministère du Travail (1890-1950) », *Bulletin de psychologie*, 2008/4 (Numéro 496), p. 327-330, 2008.
- [34] Leplat J., « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé [En ligne], 4-2 | 2002, mis en ligne le 23 septembre 2012, consulté le 28 janvier 2021.
- [35] Manvoutouka Roth T., *Analyser le travail en Afrique. Une approche ergologique du développement*, Toulouse, Octarès Editions, 2019.
- [36] Merchiers J. et Troussier J.-F., « L'analyse du travail: pratiques, concepts, enjeux », *Formation emploi*, n° 23 (juillet-septembre), 1988.
- [37] Moriceau C., « Les perceptions des risques au travail dans la seconde moitié du XIXe siècle: entre connaissance, déni et prévention », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 1 (1), 11-27, 2009.
- [38] Mudimbe V. V., *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- [39] Naville P. et al., *Le travail en Afrique noire*, Paris, Présence Africaine/Éditions du Seuil, 1952.

- [40] Ouédraogo J.-B. et Fofana H. (Eds.), *Travail et société au Burkina Faso. Technique, innovation, mobilisation*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- [41] Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.
- [42] Raffestin C. et Tricot C., « Le véritable objet de la science ? », in *Les critères de vérité dans la recherche scientifique: un dialogue multidisciplinaire*. Paris: Maloine, pp. 137-145, 1983.
- [43] Ripoll T., Coulon D., « Le raisonnement par analogie: une analyse descriptive et critique des modèles du mapping », *L'année psychologique*, vol. 101, n°2. pp. 289-323, 2001.
- [44] Rodrik D., « An African Growth Miracle? », *Journal of African Economies*, Dec. 9, pp. 1-18, 2016.
- [45] Rospabé S., Alby, P. & Azam, J., *Les institutions du marché du travail, la gestion du travail et le dialogue social en Afrique*. Washington DC, Banque Mondiale, 2005.
- [46] Roubaud F. & Torelli C., « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités sur les marchés urbains du travail: principales spécificités », in De Vreyer P. & Roubaud F. (Ed.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille/Paris: IRD/AFD, pp. 53-96, 2013.
- [47] Saraceno M., *De la mesure du corps à la politique des corps: une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, thèse, Ecole doctorale « Organisations, Economie, Société », Université Paris-Ouest Nanterre La Défense & Università di Pisa Corso di dottorato in discipline filosofiche e storia della scienza (M-STO/05), soutenue le 21 juin 2013 à l'Université di Pisa, 2013.
- [48] Saraceno M., « De la mesure du corps à la politique des corps: une histoire des sciences du travail (1880-1920) », *Bulletin de psychologie*, 2014/3 (Numéro 531), pp. 253-256, 2014.
- [49] Saraceno M., « Les mesures du corps en activité et la concrétisation de l'homme », *e-Phaïstos* [En ligne], VII-1 | 2019, mis en ligne le 06 avril 2019, consulté le 7 janvier 2021.
- [50] Thiaw M. & Cabral F. J., « Capital humain et emploi dans la zone UEMOA: Cas du Benin, du Burkina, du Niger et du Sénégal », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 27, No. 2, Sep., pp. 563-576, 2019.
- [51] Uchida, S., Sznalwar, L. I., & Lancman, S., « Aspects épistémologiques et méthodologiques de la psychodynamique du travail », *Travailler*, 25, pp. 29-44, 2011.
- [52] Van der Maren J.-M. et Yvon F., « L'analyse du travail, entre parole et action », *Recherches qualitatives*, 7, pp. 42-63, 2009.
- [53] Vatin F., Les « sciences du travail »: une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914), *Bulletin de psychologie*, 4 (4), pp. 331-340, 2008.
- [54] Vatin F., « Travail et société au Burkina Faso, technique, innovation, mobilisation, J.-B. Ouédraogo, H. Fofana (Eds.) », *Sociologie du travail*, Vol. 53 - n° 2 | 2011, pp. 282-284, 2011.
- [55] Zerbo A., « Marché du travail urbain et pauvreté en Afrique subsaharienne: un modèle d'analyse », document de travail, DT/129/2006, IFRéDE-GRES – Université Bordeaux IV, 2006.